



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Bureau des Élections et de la Réglementation

Dijon, le 04 octobre 2021

Arrêté N° 1

fixant l'état des candidatures pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne – Franche-Comté (CCIR) et de la Chambre d'Industrie et de Commerce Métropole de Bourgogne (réunion des CCI Côte-d'Or et Saône-et-Loire)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code du commerce et notamment ses articles L.713-4, R.713-9 et R.713-10,

VU le code électoral et notamment ses articles L.2, L.5 et L.6,

VU la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce à l'artisanat et aux services ;

VU la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU le décret n° 2019-1317 du 9 décembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie ;

VU le décret n° 2021-144 du 11 février 2021 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges des tribunaux de commerce ;

VU le décret n°2021-102 du 1^{er} février 2021 portant création de la CCI Métropole de Bourgogne ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 21 mai 2021 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-160 du 19 avril 2021 déterminant la composition et la répartition des sièges de la CCI de région Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-159 du 19 avril 2021 déterminant la composition et la répartition des sièges de la CCI territoriale Métropole de Bourgogne ;

VU les déclarations de candidatures réceptionnées au plus tard le jeudi 30 septembre 2021 à 12h et définitivement enregistrées,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

ARRETE

Article 1er : L'état des candidatures pour le département de la Côte d'Or relatives d'une part au mandat de membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Bourgogne – Franche-Comté et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, et d'autre part au mandat de membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne seulement, et présentées dans le cadre d'un groupement par catégorie, est arrêté ainsi qu'il suit :

Groupement intitulé « Liste d'union patronale pour la fusion 21-71 »

Catégorie COMMERCE	
Mandat CCIR et CCIT	Mandat CCIT
<ul style="list-style-type: none">• BEZEUX Thierry – titulaire <i>LE MESNIL Vanessa – suppléante</i>• CLERC Chantal – titulaire <i>AMPAUD Emmanuel – suppléant</i>• DONATONI Davy – titulaire <i>ZACHARIE Pauline – suppléante</i>• TOITOT Camille – titulaire <i>PHILIPPE Benoit – suppléant</i>• ZOBBERI Mansour – titulaire <i>POURCELLY Dominique – suppléante</i>• HUE Agnès – titulaire <i>MONTOUT Stéphane – suppléant</i>• THUEL Carole – titulaire <i>REGNAULT Denis - suppléant</i>	<ul style="list-style-type: none">• HOEL Nathalie

Catégorie INDUSTRIE	
Mandat CCIR et CCIT	Mandat CCIT
<ul style="list-style-type: none">• PENNEQUIN François - titulaire <i>FRESARD Anne-Lise – suppléante</i>• BRUNAUD Estelle – titulaire <i>THOUVENOT Alain – suppléant</i>• PETITJEAN Pierre – titulaire <i>DE SAINT JEAN Bernadette – suppléant</i>• BAEKE Veronika – titulaire <i>RENAUD Michael – suppléant</i>• ROUBALLAY Philippe – titulaire <i>JOURDAIN-GROS Corinne – suppléant</i>• DENIS Pascal – titulaire <i>GORZEGNO Charlène – suppléante</i>• DESARMENIEN Marc – titulaire <i>PRENEY Fanny – suppléante</i>	<ul style="list-style-type: none">• GRANDAY Patrick

Catégorie SERVICES

Mandat CCIR et CCIT

- GAUTHERON Pascal – titulaire
BOMPAS Stéphanie – suppléante
- HAMOUDI Youcef – titulaire
MARTIN Emilie – suppléante
- BRATIGNY Sandrine – titulaire
DORMOY Bruno – suppléant
- CHOPLAIN Edouard – titulaire
MOSET Clémence – suppléante
- BUATOIS Thierry – titulaire
LACOUR Céline – suppléante
- PISTOIA Thérèse – titulaire
ANCI AUX Jean-Philippe – suppléant
- GIRARDOT Pascal – titulaire
LORRAIN Julie – suppléante
- ROCARD Christophe – titulaire
SAVINA Karine – suppléante
- ANDRE Thierry – titulaire
TELHA Claire - suppléante

Mandat CCIT

- LONGUEVILLE Vincent
- PARRY François

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Tribunal de Commerce de Dijon, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Bourgogne-Franche-Comté, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire dans les quatre jours ouvrés suivant la date limite de dépôt des candidatures, soit le mercredi 6 octobre 2021 au plus tard.

Fait à Dijon, le 04 octobre 2021

Le Préfet,

Signé : Fabien SUDRY